Image not found or type unknown

Cumul de 2 emplois et cotisations retraite

Par **Joel42**, le **04/06/2015** à **13:39**

Bonjour,
J'ai aujourd'hui 61 ans, et je me préoccupe de ma retraite.
Pendant 9 ans, j'ai exercé deux activités (une salariée, l'autre travailleur indépendant).
J'ai donc cotisé aux deux régimes de retraite.
Or pour ces années, on ne me compte que 4 trimestres par année, alors que je vois effectivement sur "le site qui va bien" 8 trimestres cotisés sur cette période.

Cela reporte mon départ à la retraite de 5 années (au cours de mon exercice d'indépendant, j'ai eu plusieurs années déficitaires).
Car pour le total des trimestres cotisés, je suis largement à jour.
Il est dit sur le site "www.lassuranceretraite.fr" :
Vous avez relevé de plusieurs régimes de base de 1991 à 2002. Vous ne pouvez pas valider plus de quatre trimestres par an pour chacune de ces années. Le total indiqué tient compte de cette règle.
Est-ce normal ?
Si non, que puis-je faire ?
Merci infiniment de votre réponse.
Joël

Par **P.M.**, le **04/06/2015** à **14:31**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...
Il faudrait que vous indiquiez qui est ce "on" mais en règle générale vous ne pouvez effectivement jamais cumuler plus de 4 trimestres par année de cotisation, ce qui est tout à fait logique...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés